

**Signature de la lettre d'intention
marquant l'engagement du Département des Hauts-de-Seine
dans la Stratégie nationale de prévention
et de protection de l'enfance**

Lundi 14 mars 2022
Pôle social départemental Jules Verne – Châtenay-Malabry

Discours de Georges Siffredi
Président du Département des Hauts-de-Seine

Monsieur le Ministre,
Madame la Préfète déléguée à l'égalité des chances,
Monsieur le Maire, cher Carl,
Mesdames et Messieurs les Elus,
Mesdames et Messieurs,

Je suis heureux de vous accueillir à Châtenay-Malabry, ville qui me tient tant à cœur, et plus particulièrement au pôle social départemental Jules Verne, pour formaliser l'engagement du Département des Hauts-de-Seine dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance.

Cet engagement n'est pas nouveau : la protection de l'enfance est au cœur de nos missions de solidarité, et l'ampleur des moyens que nous y consacrons – plus de 200 millions d'euros cette année – témoigne de notre volontarisme et de notre détermination en ce domaine. Je tiens à saluer d'emblée l'engagement et le professionnalisme des équipes du Département qui, avec l'ensemble des acteurs concernés, assurent l'accueil et le suivi des enfants qui nous sont confiés, pour les accompagner vers une vie d'adulte qui soit personnellement, socialement et professionnellement stable et épanouie.

Cet engagement n'est pas nouveau, donc, mais il exige de nous une mobilisation de chaque instant, pour améliorer en permanence nos dispositifs et être en mesure de toujours mieux protéger les enfants en danger ou en risque de danger.

Du tout-petit à l'adolescent, jusqu'au jeune majeur, les prises en charge sont évidemment très différentes, et mobilisent des acteurs multiples qui relèvent des champs de l'action médico-sociale et sanitaire, de la formation et de l'insertion, de l'accès à l'emploi et de l'accès au logement.

C'est parce que je suis pleinement conscient des responsabilités qui sont les nôtres que j'ai tenu à engager un travail de fond pour renforcer le suivi pluridisciplinaire des enfants et des jeunes, pour augmenter nos capacités d'accueil, et pour adapter les solutions d'hébergement à la diversité des situations.

C'est le sens des actions que nous mettons en œuvre avec des partenaires reconnus pour leurs compétences et leur professionnalisme, comme les Apprentis d'Auteuil, avec lesquels nous venons de signer, début février, un Contrat pluriannuel d'objectif et de moyens inédit, à hauteur de 80 millions d'euros sur 4 ans.

Dans ce cadre, nous allons créer des accueils adaptés aux fratries, pour éviter les séparations, toujours douloureuses pour les enfants. Nous allons développer les dispositifs de prévention, en expérimentant un dispositif de « placement éducatif à domicile », avec un accompagnement renforcé des familles pour éviter les placements chaque fois que c'est possible. Nous allons renforcer les équipes éducatives – éducateurs, psychologues, maîtresses de maison – et valoriser ces métiers, avec des programmes de formation continue innovants. Et nous allons porter une attention particulière à la qualité du cadre de vie des jeunes accueillis, avec des moyens dédiés à l'entretien et à la rénovation des établissements, en particulier la MECS, Maison d'enfants à caractère social de Saint-Maximilien-Kolbe à Boulogne-Billancourt.

C'est cette même attention vigilante aux conditions d'accueil des jeunes qui anime la démarche en cours de labellisation en MECS des résidences qui accueillent des jeunes de l'ASE, avec des équipes dédiées qui mettent en œuvre un accompagnement personnalisé, pouvant aller, pour les situations requérant une vigilance particulière, jusqu'à un suivi 24h/24, 7 jours sur 7.

C'est cette attention vigilante, encore, qui m'a conduit à prendre la décision d'engager des études et des travaux sur le patrimoine départemental, pour que nous puissions prochainement disposer de trois nouvelles structures :

- une structure dédiée à l'accueil de jeunes souffrant de troubles du spectre autistique ou de retard du développement cognitif ;
- une maison d'enfants à caractère social ;
- et un établissement innovant, qui sera l'aboutissement du travail que nous conduisons depuis plusieurs mois, sous l'autorité scientifique du professeur en pédopsychiatrie Marcel Rufo : à la fois accueil de jour et lieu d'hébergement, il mettra en œuvre une approche inédite associant le soin médical et paramédical avec un accompagnement fort en matière éducative, sans oublier l'accès aux pratiques culturelles et sportives, dont nous savons combien elles sont essentielles à l'épanouissement de chacun.

Nous lancerons d'ici cet été les appels à projets pour choisir les partenaires qui assureront le fonctionnement de ces nouvelles structures, afin de travailler avec eux sur les projets d'aménagement, en veillant à rendre ces lieux les plus familiaux possible : nous privilégierons des unités de vie de petite taille, des aménagements intérieurs reproduisant une organisation d'appartement, avec un mobilier chaleureux. J'aurai l'occasion de détailler bientôt ce plan d'action, ainsi que le calendrier prévisionnel de mise en œuvre qui va nous engager sur plusieurs années.

Ce renforcement de nos capacités d'accueil et d'accompagnement, qui place l'enfant, son bien-être et sa réussite au cœur de nos réflexions, s'inscrit dans la continuité des actions que nous conduisons de longue date en matière de prévention, dans nos centres de PMI – comme ici, à Châtenay-Malabry, où vous venez de rencontrer nos équipes, Monsieur le Ministre –, mais aussi dans toutes les écoles maternelles du Département, puisque nous effectuons chaque année, en lien avec l'Education nationale, des bilans de santé pour tous les enfants de 3 à 4 ans, ainsi qu'un dépistage des troubles visuels et du langage. Ce travail de prévention est particulièrement utile : il permet de vérifier l'état de santé de toute une classe d'âge, de repérer d'éventuels difficultés ou signes de retard, et d'orienter en conséquence vers une prise en charge adaptée, dès le plus jeune âge.

A l'autre bout de la chaîne, si je puis m'exprimer ainsi, du côté des jeunes majeurs, les dispositifs d'accompagnement que nous avons mis en place contribuent de manière décisive à leur insertion professionnelle, à travers les contrats jeunes majeurs – nous en comptons près de 1.000 en cours en ce début d'année –, et en veillant à la continuité des parcours grâce à une bonne articulation entre les dispositifs spécifiques à l'ASE et le droit commun. J'ajoute que cette question, essentielle, de l'accès à l'emploi est souvent liée à celle du logement, et nous développons à cet égard des solutions d'hébergement dans le diffus, en semi-autonomie, pour faciliter l'insertion sociale de ces jeunes dont nous avons la responsabilité.

Vous le voyez, Mesdames et Messieurs, la stratégie que nous portons, au niveau de notre Département, est volontariste et déterminée : elle vise à prendre en compte l'ensemble du champ de la protection de l'enfance, pour construire une offre de prise en charge la plus complète et adaptée aux besoins des enfants et des jeunes, dans une démarche partenariale avec l'ensemble des acteurs impliqués – Etat, Département et associations.

Cette stratégie départementale rejoint assurément les priorités que vous avez définies au niveau national, et il est donc naturel que les Hauts-de-Seine s'inscrivent dans la démarche de contractualisation que vous proposez, Monsieur le Ministre, afin d'unir nos forces pour conforter l'efficacité de nos politiques publiques selon quatre axes structurants : premièrement, le renforcement de la prévention ; deuxièmement, la sécurisation des parcours des enfants protégés au titre de l'aide sociale à l'enfance ; troisièmement, l'implication des enfants protégés pour garantir leurs droits et, quatrièmement, l'accompagnement des jeunes majeurs.

Dans un instant, vous allez nous présenter les enjeux de cette stratégie nationale, et je ne doute pas que, comme moi, vous mettrez l'accent sur la nécessité du dialogue et de la confiance, entre l'Etat et les Départements, de manière à ce que chacun mette tout en œuvre pour la réussite de cette politique, c'est-à-dire pour le bien-être et la réussite des enfants qui nous sont confiés.

Oui, la contractualisation dans laquelle nous nous engageons témoigne de notre détermination à agir, au plus près des réalités du terrain, pour être à la hauteur des enjeux de l'enfance en danger.

Car chacun sait, ici, que la protection de l'enfance ne peut se satisfaire ni de grands discours, ni de simples bilans statistiques : chacune des vies dans lesquelles nous sommes conduits à intervenir est unique, chaque échec dans l'accompagnement est un drame humain, et notre responsabilité est de tout mettre en œuvre pour que les enfants qui nous sont confiés aient les mêmes droits, et les mêmes chances de réussite, que tous les autres enfants.


www.hauts-de-seine.fr



Seul le prononcé fait foi